

**COMMUNAUTE de COMMUNES  
du Pays de Stenay et du Val Dunois**

**PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU 24 MAI 2018  
A 20 HEURES SALLE DE REUNION CODECOM DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS  
Sous la présidence de Monsieur Daniel GUICHARD**

**Appel des membres :**

**Présents délégués (42)**

|                              |                                   |                                  |
|------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| <b>AINCREVILLE</b>           | <b>: M. RAVENEL Guy</b>           |                                  |
| <b>AUTREVILLE ST LAMBERT</b> | <b>: M. BAUDIER Jean Marie</b>    |                                  |
| <b>BALON</b>                 | <b>: M. CORVISIER Jean Pierre</b> |                                  |
| <b>BANTHEVILLE</b>           | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>BEAUCLAIR</b>             | <b>: M. WATRIN François</b>       |                                  |
| <b>BEAUFORT</b>              | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>BRIEULLES</b>             | <b>: M. AUTRET Henri</b>          |                                  |
| <b>BROUENNES</b>             | <b>: M. KAZUK Bernard</b>         |                                  |
| <b>CESSE</b>                 | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>CLERY LE GRAND</b>        | <b>: M. CHARDIN Philippe</b>      |                                  |
| <b>CLERY LE PETIT</b>        | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>CUNEL</b>                 | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>DANNEVOUX</b>             | <b>: M. VUILLAUME Michel</b>      |                                  |
| <b>DOULCON</b>               | <b>: /</b>                        | <b>M. MAYOT Vincent</b>          |
| <b>DUN</b>                   | <b>: /</b>                        | <b>Mme BIELLI Renée</b>          |
|                              | <b>M. GODET Gérard</b>            |                                  |
| <b>FONTAINES ST CLAIR</b>    | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>HALLES SOUS LES COTES</b> | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>INOR</b>                  | <b>: M. HABLOT Hervé</b>          |                                  |
| <b>LAMOUILLY</b>             | <b>: Mme AUBRY Nelly</b>          |                                  |
| <b>LANEUVILLE SUR MEUSE</b>  | <b>: M. PIERSON Cédric</b>        | <b>M. MANSUY Eric</b>            |
| <b>LINY DVT DUN</b>          | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>LION DVT DUN</b>          | <b>: M. WINDELS Daniel</b>        |                                  |
| <b>LUZY ST MARTIN</b>        | <b>: M. DUPUIS Daniel</b>         |                                  |
| <b>MARTINCOURT</b>           | <b>: M. JACQUEMOT Jean</b>        |                                  |
| <b>MILLY / BRADON</b>        | <b>: M. DOURY Gilles</b>          |                                  |
| <b>MONT DVT SASSEY</b>       | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>MONTIGNY</b>              | <b>: M. LEFORT Michel</b>         |                                  |
| <b>MOULINS ST HUBERT</b>     | <b>: M. GERARD Jean Jacques</b>   |                                  |
| <b>MOUZAY</b>                | <b>: M. BELKESSA Pierre</b>       | <b>M. BALDO Raymond</b>          |
|                              | <b>: /</b>                        | <b>M. LEFEBVRE Pierre</b>        |
| <b>MURVAUX</b>               | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>NANTILLOIS</b>            | <b>: M. NANAN Manuel</b>          |                                  |
| <b>NEPVANT</b>               | <b>: M. GRAFTIAUX Jean Marie</b>  |                                  |
| <b>OLIZY SUR CHIERS</b>      | <b>: /</b>                        |                                  |
| <b>POUILLY SUR MEUSE</b>     | <b>: M. GUICHARD Daniel</b>       |                                  |
| <b>SASSEY</b>                | <b>: Mme BAUDIER Marie Noëlle</b> |                                  |
| <b>SAULMORY VILLEFRANCHE</b> | <b>: M. ANSMANT Claude</b>        |                                  |
| <b>SIVRY / MEUSE</b>         | <b>: M. DE CARVALHO Albert</b>    | <b>M. VENANTE Claude</b>         |
| <b>STENAY</b>                | <b>: M. PERRIN Stéphane</b>       | <b>: /</b>                       |
|                              | <b>M. LEGER Daniel</b>            | <b>Mme GRANDPIERRE Denise</b>    |
|                              | <b>M. COLLET Michel</b>           | <b>Melle THOUVENIN Ghislaine</b> |
|                              | <b>M. CROS Jean Noël</b>          | <b>: /</b>                       |
|                              | <b>: /</b>                        | <b>: /</b>                       |
|                              | <b>M. BREDA Alain</b>             | <b>: /</b>                       |
|                              | <b>M. COLLET Romuald</b>          | <b>: /</b>                       |
|                              | <b>Mme ARVIS Sylvie</b>           | <b>: /</b>                       |



VILLERS DVT DUN : M. WATRIN Alain  
VILOSNES HARAUMONT : /  
WISEPPE : M. JAVELOT Yves

Les procurations suivantes avaient été données (10) Nbre

Par Monsieur Guy NICOLET, Conseiller Communautaire de la Commune de Bantheville à M. Guy RAVENEL,  
Par Monsieur Daniel DUMAY, Conseiller Communautaire de la Commune de Cesse à M. Daniel DUPUIS,  
Par Monsieur Pierre SIBILLE, Conseiller Communautaire de La Commune de Cunnel à M. Dominique GARRE,  
Par Monsieur Alain PLUN, Conseiller Communautaire de la Commune de Doulcon à M. Vincent MAYOT,  
Par Monsieur Alain REUTER, Conseiller Communautaire de la Commune de Liny devant Dun à M. Michel VILLAUME,  
Par Monsieur MARTINEZ Olivier, Conseiller Communautaire de la Commune de Mont dvt Sassey à Mme Isabelle BANTQUIN,  
Par Madame Yvette CESARINI, Conseillère Communautaire de la Commune de Stenay à M. Michel COLLET,  
Par Madame Florence DENEUVE, Conseillère Communautaire de la Commune de Stenay à M. Stéphane PERRIN,  
Par Monsieur Hervé CULOT PONCE, Conseiller Communautaire de la Commune de Stenay à M. Alain BREDA,  
Par Madame Dominique BURTEAUX, Conseillère Communautaire de la Commune de Stenay à Melle Ghislaine THOUVENIN.

Absents (11)  
Dont Excusés (11)

|                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| Monsieur Guy SANTOIRE      | BEAUFORT              |
| Monsieur Vincent LELORRAIN | CLERY LE PETIT        |
| Monsieur Alain JACQUET     | DUN SUR MEUSE         |
| Madame Valérie WOITIER     | FONTAINES ST CLAIR    |
| Monsieur Martin QUIRING    | HALLES SOUS LES COTES |
| Monsieur David PIERRARD    | MOUZAY                |
| Monsieur Dominique GATTUSO | MURVAUX               |
| Monsieur Sylvain FALVY     | OLIZY                 |
| Madame Véronique BOKSEBELD | STENAY                |
| Madame Chantal DAUNOIS     | STENAY                |
| Monsieur Gérard VAUDOIS    | VILOSNES HARAUMONT    |

Le quorum étant atteint, Monsieur GUICHARD Daniel Président ouvre la séance, Monsieur Hervé HABLLOT, Conseiller Communautaire de la Commune de Inor est nommé Secrétaire de Séance.





# Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois

## Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 mai 2018

- **Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil Communautaire**

- **Finances :**

**Délibération N°2018-045 - Compte de gestion, Budget général**

**Délibération N°2018-045-2 - Compte administratif Budget Général**

**Délibération N°2018-046 - Compte de gestion, Budget annexe Lac Vert**

**Délibération N°2018-046-2 - Compte administratif Lac Vert**

**Délibération N°2018-047 - Compte de gestion, Budget annexe Assainissement**

**Délibération N°2018-047-2 - Compte administratif Budget annexe Assainissement**

**Délibération N°2018-048 - Compte de gestion, Budget annexe SPANC**

**Délibération N°2018-048-2 - Compte administratif Budget annexe SPANC**

**Délibération N°2018-049 - Compte de gestion, Budget annexe Ordures ménagères**

**Délibération N°2018-049-2 - Compte administratif Budget annexe Ordures ménagères**

**Délibération N°2018-050 – DM 1 - Budget général – Section fonctionnement – Associations**

**Délibération N°2018-051 – DM 2 – Budget général – Section investissement – Ordinateurs de Dannevoux**

- **Ressources humaines :**

**Délibération N°2018-052 – Composition du Comité Technique**

- **Travaux :**

**Délibération N°2018-053 – Reprise du projet de l'école de Laneuville**

- **Points supplémentaires :**

**Délibération N°2018-054 – Retrait de la Codecom de Damvillers-Spincourt du SENM**

**Délibération N°2018-055 – Adhésion de la Commune de Le Neufour au SENM**

**Délibération N°2018-056 - DM 3 : Budget annexe Lac Vert**

**Délibération N°2018-057 - Budget annexe Lac Vert**

**Délibération N°2018-058 – Projet de convention EPFL avec la ville de Stenay pour le pensionnat Sainte Marie**

**Délibération N°2018-059 – Recrutement d'un médecin généraliste**

- **Questions diverses**



**Présentation du nouveau trésorier :**

Le président, avant le début du Conseil Communautaire, laisse au nouveau trésorier l'occasion de se présenter à l'assemblée.

Celui-ci annonce ses disponibilités ainsi que son parcours professionnel. Evoque les difficultés de la trésorerie ainsi que la problématique de la réduction des permanences à Stenay, ainsi que la perte de la compétence Impôts.

Viens ensuite un échange entre le Trésorier et l'assemblée :

Q : Vous habitez actuellement à Bar-le-Duc, comptez-vous déménager suite à votre prise de poste ?

R : Mon épouse travaille à Bar-le-Duc, je fais donc le trajet tous les jours et ne compte pas déménager dans l'immédiat.

Q : Votre stationnement à Dun va-t-il durer ?

R : Je ne peux vous répondre avec certitude, je peux être amené à partir si une promotion se présente.

Q : Quel est l'effectif actuel de la perception ?

R : La perception dispose de 6 agents, donc 4 partants potentiels.

Q : Vous dites avoir perdu la compétence de l'impôt, a qui a-t-elle été transférée ?

R : Les impôts des Communes ont été transférés à Verdun.

Q : Pensez-vous qu'il y a un risque de fermeture définitive de la trésorerie de Dun ?

R : Seulement si le poste de comptable n'était pas gardé, je n'ai pas de visibilité quant à la pérennité du poste, cependant la tendance actuelle n'est pas à l'extension des services.

Q : Serait-il possible de ne pas se faire 'retoquer' automatiquement lorsqu'il manque un petit document ?

R : Cela dépend de la réactivité des Communes, je n'ai aucun problème à contacter les mairies afin d'obtenir les documents manquants, cependant il y a souvent le cas où la secrétaire de mairie n'est pas joignable, et il n'est pas possible d'attendre une semaine pour traiter les demandes.

Q : Nous avons pu constater depuis quelques années un gros retard dans la mise en demeure et le règlement des dettes, souvent supérieur à 1 an.

R : J'ai pu constater ce problème, il y a quelque chose qui coince, et le turnover ayant eu lieu les dernières années faire qu'il n'existe plus forcément la connaissance des dossiers, je vais tout faire pour faire avancer les choses.

Les questions au Trésorier étant épuisées, celui-ci salue l'assemblée et quitte la salle.

**Le Président nomme le secrétaire de séance, Mr Hervé Hablot**

**Approbation du Procès-verbal du dernier Conseil  
Communautaire :**

Le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire a bien été reçu par l'assemblée, il est validé et aucune question n'est posée.

## **2 - Finances**

### **Délibération n°2018 - 045 : Compte de gestion, Budget général**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Communautaire est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

**Au moment du vote, le Président a quitté la salle.**

**Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget Général de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois,**
- **DIT QUE ce budget n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des Conseillers Communautaires,**



- **AUTORISE** le Président à signer tout acte administratif, financier et technique relatif à ce sujet.

## 2 – Finances

### **Délibération n°2018 – 045 - 2 : Compte administratif, Budget général**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2017 du Budget Général et précise que ce document fait apparaître le résultat suivant :

#### **BUDGET GENERAL**

| <b>RESULTAT</b>   | <b>SECTION</b> | <b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>                |
|---|----------------|---|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>   |                |   |
| * Dépenses 2017 :   |                | * Dépenses 2017 : 2 930 768,53 €                      |
| 6 328 532,86 €  |                | * Recettes 2017 : 2 923 547,21 €                      |
| * Recettes 2017 :   |                | <b>Résultat 2017</b> - 7 221,32 €                     |
| 6 465 371,65 €  |                | <b>Déficit 2016 reporté :</b> - 686 300,34 €          |
| <b>Résultat 2017</b>  |                | <b>Déficit cumulé 2017(a)</b> - 693 521,66 €          |
| <b>136 838,79 €</b>   |                |   |
| Excédent 2016 reporté :   |                | <b>RESTES A REALISER</b>                              |
| <b>2 637 373,63 €</b>   |                | <b>Reste à réaliser Dépenses :</b> 1 850 624,04 €     |
| Excédent cumulé 2017(a)   |                | <b>Reste à réaliser Recettes :</b> 1 463 761,60 €     |
| <b>2 774 212,42 €</b>   |                | <b>Solde Restes à réaliser (c)</b> - 386 862,44 €     |
|   |                |   |
|   |                | <b>Déficit cumulé 2017 (a)</b> - 693 521,66 €         |
|   |                | <b>Solde Restes à réaliser (c)</b> - 386 862,44 €     |
|   |                | <b>Déficit Investissement 2017 :</b> - 1 080 384,10 € |
| <b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay SUR LE BP 2018 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois</b> |                |   |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a-b) 1 693 828,32 € [report à nouveau créiteur à l'article 002]   |                |   |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 1 080 384,10 € [report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]                     |                |   |

Au moment du vote, le Président a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Budget Général de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois.

## 2 – Finances

### **Délibération n°2018 – 046 : Compte de gestion, Budget annexe Lac Vert**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Communautaire est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

**Au moment du vote, le Président a quitté la salle.**

**Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Lac Vert de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois,**
- **DIT que ce budget n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des Conseillers Communautaires,**
- **AUTORISE le Président à signer tout acte administratif, financier et technique relatif à ce sujet.**

## 2 – Finances

### **Délibération n°2018 – 046 - 2 : Compte administratif, Budget annexe Lac Vert**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Lac Vert et précise que ce document fait apparaître le résultat suivant :

**BUDGET ANNEXE : LAC VERT**

| <b>RESULTAT</b>   | <b>SECTION</b> | <b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>              |
|---|----------------|---|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>   |                |   |
| * Dépenses 2017 :<br>505 531 ,69 €  |                | * Dépenses 2017 : 258 400,10 €                      |
| * Recettes 2017 :<br>1 163 541,30 €   |                | * Recettes 2017 : 109 649,52 €                      |
| <b>Résultat 2017</b><br>658 009,61 €  |                | <b>Résultat 2017</b> - 148 750,58 €                 |
| Excédent 2016 reporté :<br>0 €  |                | <b>Déficit 2016 reporté :</b> - 660 350,78 €        |
| <b>Excédent cumulé 2017(a)</b><br>658 009,61 €  |                | <b>Déficit cumulé 2017(a)</b> - 809 101,36 €        |
|   |                | <b>RESTES A REALISER</b>                            |
|   |                | Reste à réaliser Dépenses : 3 232,50 €              |
|   |                | Reste à réaliser Recettes : 0 €                     |
|   |                | <b>Solde Restes à réaliser (c)</b> - 3 232,50 €     |
|   |                | <b>Déficit cumulé 2017 (a)</b> - 809 101,36 €       |
|   |                | <b>Solde Restes à réaliser (c)</b> - 3 232,50 €     |
|   |                | <b>Déficit Investissement 2017 :</b> - 812 333,86 € |
| <b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay SUR LE BP 2018 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois</b> |                |   |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a-b) 0 € [report à nouveau créditeur à l'article 002]   |                |   |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 658 009,61 € [report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]                       |                |   |

Au moment du vote, le Président a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Lac Vert de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois.

**2 – Finances**

**Délibération n°2018 – 047 : Compte de gestion, Budget annexe Assainissement**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Communautaire est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Au moment du vote, le Président a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe Assainissement de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois,
- DIT que ce budget n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des Conseillers Communautaires,
- AUTORISE le Président à signer tout acte administratif, financier et technique relatif à ce sujet.

## 2 – Finances

### Délibération n°2018 – 047 - 2 : Compte administratif, Budget annexe Assainissement

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Assainissement et précise que ce document fait apparaître le résultat suivant :

#### BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

| RESULTAT   | SECTION | RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT             |
|--|---------|---|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>  |         |   |
| * Dépenses 2017 :<br>8 151,84 €  |         | * Dépenses 2017 : 4 318 €                   |
| * Recettes 2017 :<br>23 792,78 €   |         | * Recettes 2017 : 7 521 €                   |
| <b>Résultat 2017</b><br>15 640,94 €  |         | <b>Résultat 2017</b> 3 203 €                |
| <b>Déficit 2016 reporté</b><br><b>- 6 607,69 €</b>   |         | <b>Déficit 2016 reporté : - 13 450,31 €</b> |
| <b>Excédent cumulé 2017(a)</b><br>9 033,25 €   |         | <b>Déficit cumulé 2017(a) - 10 247,31 €</b> |
| <b><u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay SUR LE BP 2018 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois</u></b> |         |   |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a-b) 0 € [report à nouveau créditeur à l'article 002]]   |         |   |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 9 033,25 € [report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]]                               |         |   |

Au moment du vote, le Président a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Assainissement de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois.**

## **2 – Finances**

### **Délibération n°2018 – 048 : Compte de gestion, Budget annexe SPANC**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Communautaire est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

**Au moment du vote, le Président a quitté la salle.**

**Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le compte de gestion 2017 du Budget annexe SPANC de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois,**
- **DIT que ce budget n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des Conseillers Communautaires,**
- **AUTORISE le Président à signer tout acte administratif, financier et technique relatif à ce sujet.**

## **2 – Finances**

### **Délibération n°2018 – 048 - 2 : Compte administratif, Budget annexe SPANC**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2017 du Budget annexe SPANC et précise que ce document fait apparaître le résultat suivant :

**BUDGET ANNEXE : SPANC**

| <b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>   |                    |              |
|--|--------------------|--------------|
| * Dépenses 2017 :  | 8 483,70 €         | <b>Néant</b> |
| * Recettes 2017 :  | 12 800,13 €        |              |
| <b>Résultat 2017</b>   | <b>4 316,43 €</b>  |              |
| <b>Excédent 2016 reporté</b>   | <b>7 358,46 €</b>  |              |
| <b>Excédent cumulé 2017</b>  | <b>11 674,89 €</b> |              |
| <b><u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay SUR LE BP 2018 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois</u></b> |                    |              |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ 11 674,89 € [report à nouveau créditeur à l'article 002]]   |                    |              |

**Au moment du vote, le Président a quitté la salle.**

**Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le Compte Administratif 2017 du Budget annexe SPANC de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois.**

**2 - Finances**

**Délibération n°2018 – 049 : Compte de gestion, Budget annexe Ordures ménagères**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Communautaire est accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

**Au moment du vote, le Président a quitté la salle.**

**Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du Budget annexe Ordures ménagères de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois,
- **DIT** que ce budget n'appelle aucune observation, ni réserve de la part des Conseillers Communautaires,
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte administratif, financier et technique relatif à ce sujet.

**2 – Finances**

**Délibération n°2018 – 049 - 2 : Compte administratif, Budget annexe Ordures ménagères**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Ordures ménagères et précise que ce document fait apparaître le résultat suivant :

**BUDGET ANNEXE : ORDURES MENAGERES**

| <b>RESULTAT</b>  | <b>SECTION</b> | <b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>                |
|--|----------------|---|
| <b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>   |                |   |
| * Dépenses 2017 :<br>434 669,52 €  |                | * Dépenses 2017 :<br>1 846 €                          |
| * Recettes 2017 :<br>533 915,83 €  |                | * Recettes 2017 :<br>3 785 €                          |
| <b>Résultat 2017</b><br>99 246,31 €  |                | <b>Résultat 2017</b><br>1 939 €                       |
| <b>Déficit 2016 reporté</b><br><b>- 1 203,86 €</b>   |                | <b>Déficit 2016 reporté :</b><br><b>- 67 939,55 €</b> |
| <b>Excédent cumulé 2017(a)</b><br>98 042,45 €  |                | <b>Déficit cumulé 2017(a)</b><br><b>- 66 000,55 €</b> |
| <b><u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay SUR LE BP 2018 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois</u></b> |                |   |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a-b) 32 041,90 € [report à nouveau créditeur à l'article 002]  |                |   |
| ↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 66 000,55 € [report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]                               |                |   |

Au moment du vote, le Président a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Stéphane PERRIN, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Ordures ménagères de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois.

**2 - Finances**

**Délibération n°2018 – 050 : DM1 : Budget général – Section fonctionnement - Associations**

Suite à la demande de la Présidente de l'association des Amis de l'église de Mont, et au vu de l'importance de l'évènement organisé, à savoir l'arrivée de la Torche européenne du Patrimoine il a été proposé au Bureau Communautaire d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association des Amis de l'église de Mont.

Sur demande du Bureau Communautaire, il est proposé de procéder à une Décision Modificative de la façon suivante :

| <b>Décision modificative n°1</b> |                                       |           |                          |                        |
|----------------------------------|---------------------------------------|-----------|--------------------------|------------------------|
| <b>Section fonctionnement</b>    |                                       |           |                          |                        |
| Article                          | Libellé                               | Opération | Augmentation des crédits | Diminution des crédits |
| 6574                             | Subventions aux associations          | -         | 2 500€                   |                        |
|                                  | Excédent de fonctionnement capitalisé | -         |                          | -2 500€                |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VERSE** la subvention complémentaire de 2 500€ à l'association des Amis de l'église de Mont au titre de l'aide à l'organisation de l'évènement de la Torche du Patrimoine.
- **ACCEPTE** les ajustements budgétaires proposés ci-dessus
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux articles cités,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.



## 2 – Finances

### **Délibération n°2018 – 051 : DM2 : Budget général – Section investissement – Ordinateurs de Dannevoux**

Au vu de l'obsolescence des ordinateurs actuellement en place à l'école de Dannevoux, il est proposé de renouveler ce matériel. De plus, il est proposé de renouveler le projecteur du TBI.

Il est proposé de procéder à une Décision Modificative de la façon suivante :

| <b>Décision modificative n°2</b> |                                    |           |                          |                        |
|----------------------------------|------------------------------------|-----------|--------------------------|------------------------|
| <b>Section investissement</b>    |                                    |           |                          |                        |
| Article                          | Libellé                            | Opération | Augmentation des crédits | Diminution des crédits |
| 2183                             | Matériel de bureau et informatique | 119       | 7510,40€                 |                        |
| 020                              | Dépenses imprévues                 | 122       |                          | 7510,40€               |

La totalité des devis n'ayant pas encore été obtenus, les montants seront donnés lors du Conseil Communautaire.

**Mr Doury** demande si une mise en concurrence a bien été effectuée, et si oui avec qui ?

**Mr Schmitt** répond que trois prestataires ont été sollicités et que seule la meilleure offre a été présentée à l'assemblée.

Il est demandé ce qu'il adviendra des anciens ordinateurs.

La réponse est qu'ils seront récupérés par les services de la Codecom afin de vérifier s'ils sont récupérables.

Il est demandé s'il est possible que ce matériel soit donné à des associations ou à des personnes n'ayant pas les moyens de s'en acheter.

Il est répondu que cette situation n'avait pas été envisagée, mais qu'il est possible d'y réfléchir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les ajustements budgétaires proposés ci-dessus

- **INSCRIT les crédits nécessaires aux articles cités,**
- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.**

### **3 – Ressources humaines**

#### **Délibération n°2018 – 052 : Composition du Comité Technique**

En vue des élections professionnelles prévues le 6 décembre 2018, il convient d'établir les listes électorales. Dans cette optique, une appréciation des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été réalisée et transmise au Centre de Gestion.

La suite de la procédure consiste en la transmission de la délibération fixant la composition du Comité Technique aux organisations syndicales.

Pour rappel, le Comité Technique (CT) est composé de représentants du personnel déterminé en fonction du nombre d'agents de la ou les collectivités concernées. Le CT peut être paritaire et compter le même nombre de représentants de la collectivité. De même, l'avis des représentants de la collectivité peut être recueilli ou non. Les compétences nécessitant un avis du CT sont les suivantes :

- Organisation et fonctionnement des services
- Evolutions des administrations ayant un impact sur les personnels (ex : Délégation de Services Publics)
- Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences,
- Grandes orientations en matière de politique indemnitaire et ce critères de répartition y afférents,
- Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle,
- Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail,
- Aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents,
- Action sociale.

L'avis du CT n'est que consultatif. Le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux peuvent ne pas suivre l'avis du Comité Technique sur les propositions qui seront faites.

Le Comité Technique est intercommunal, et les Communes qui le composent sont les suivantes : Mouzay, Laneuville sur Meuse, Inor, Murvaux, Milly sur Bradon, Lamouilly, Moulins-Saint-Hubert, Beauclair et Olizy sur Chiers.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est composé également de représentants de personnel désignés sur la base des résultats des élections des représentants du personnel au Comité Technique.

La création du Comité technique étant récente, datant du 30 mars 2017, il est proposé de reconduire sa composition sur les mêmes nombres, à savoir :

- fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), au CT et au CHSCT,
- maintenir le paritarisme numérique au sein du CT et du CHSCT,
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité pour le CT et le CHSCT,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DECIDE de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (idem pour les suppléants) pour le CT intercommunal (et pour le CHSCT), sans fixer une répartition entre les différentes collectivités adhérentes au service.**
- **DECIDE de maintenir le paritarisme numérique au sein du CT intercommunal (et du CHSCT) en fixant le même nombre de représentants de la collectivité que ceux du personnel (titulaires et suppléants)**
- **DECIDE le recueil par le CT intercommunal (et le CHSCT) de l'avis des représentants de la collectivité,**
- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.**

#### **4 - Travaux**

##### **Délibération n°2018 – 053 : Reprise du projet de l'école de Laneuville**

Une solution a été trouvée concernant le projet de l'école de Laneuville. Il a été proposé au Conseil Municipal de Laneuville le déplacement de la mairie dans les locaux de

l'actuelle maternelle, afin de pouvoir bénéficier des locaux de l'actuelle mairie pour y implanter la nouvelle école.

Cette situation permet de réduire le coût comparé au projet initial, tout en continuant à pouvoir bénéficier des subventions accordées (notamment de la DETR) au vu de la similitude du projet comparé à une construction neuve.

Le Conseil Municipal de Laneuville ayant accepté cette proposition, il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la reprise de ce projet.

**Mr Leger** demande si le transfert de la mairie sera à la charge de la Codecom ?

**Le Président** répond que non, mais que la Codecom apportera son aide le moment venu.

**Le Président** rappelle aussi que cette situation est la plus viable comparé aux alternatives, à savoir la construction neuve – trop chère – et l'extension des écoles existantes à Stenay, pour lesquelles le coût de l'aménagement serait largement plus élevé que le projet de Laneuville.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE la relance du projet de l'école de Laneuville dans la mairie de la Commune**
- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.**

## **5 – Points complémentaires**

### **Délibération n°2018 – 054 : Retrait de la Codecom de Damvillers-Spincourt du SENM**

Par délibération du 4 avril 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt a demandé le retrait de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt du Syndicat Mixte d'électrification du Nord Meusien, auquel elle adhère en représentation-substitution de 19 de ses communes membres, à savoir les communes d'Azannes et Soumazannes, Brandeville, Bréhéville, Chaumont-devant-Damvillers, Damvillers, Delut, Dombbras, Ecurey-en-Verdunois, Etraye,

Gremilly, Lissey, Merles-sur-Loison, Moirey Flabas Crépion, Peuvillers, Réville aux Bois, Romagne sous les Côtes, Ville devant Chaumont, Vittarville et Wavrille.

Par délibération du 18 avril 2018, le comité syndical du Syndicat Mixte d'électrification du Nord Meusien (SENM) a accepté le retrait de la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt du syndicat.

Les conditions matérielles proposées pour ce retrait sont les suivantes :

- le retrait s'effectuera sans contrepartie financière au profit de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,
- les biens situés sur le territoire des 19 communes membres de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt qui étaient nécessaires à l'exercice des compétences du syndicat, à savoir réseaux d'électricité et points lumineux, sont transférés à la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,
- le SENM n'ayant pas d'emprunts, il n'y a pas lieu à répartition d'emprunts.

Il appartient maintenant, en application de la procédure de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux organes délibérants des membres du syndicat de se prononcer sur cette demande de retrait dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical acceptant le retrait.

En l'absence de délibération dans ce délai, la décision du conseil municipal ou du conseil communautaire est réputée défavorable au retrait.

Le Préfet pourra acter le retrait de la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt du syndicat si deux tiers au moins des organes délibérants des membres du SENM représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci, ou si la moitié au moins des organes délibérants des membres du SENM représentant les deux tiers de la population, sont favorables à ce retrait. Cette majorité devra nécessairement comprendre, le vote favorable des organes délibérants des membres dont la population est supérieure au quart de la population totale du SENM.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE le retrait de la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt du SENM.**
- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.**

## **5 – Points complémentaires**

### **Délibération n°2018 – 055 : Adhésion de la Commune de Le Neufour au SENM**

La Communes de «Le Neufour» a demandé son adhésion au Syndicat d'électrification du Nord Meusien.

Il appartient maintenant, en application de la procédure de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux organes délibérant des membres du syndicat de se prononcer sur ces demandes d'adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical en date du 25 avril 2018. En l'absence de délibération dans ce délai, la décision du Conseil Communautaire est réputée favorable à l'adhésion.

Le Préfet pourra valider l'adhésion communes au SENM si deux tiers au moins des organes délibérants des membres du SENM représentant plus de la moitié de la population totale de ceux-ci, ou si la moitié au moins des organes délibérants des membres du SENM représentant les deux tiers de la population, sont favorables à ces adhésions. Cette majorité devra nécessairement comprendre, le vote favorable des organes délibérants des membres dont la population est supérieure au quart de la population totale du SENM.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE l'adhésion de la Commune de « Le Neufour » au SENM,**
- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.**

## **5 – Points complémentaires**

### **Délibération n°2018 – 056 : DM 3 : Budget annexe Lac Vert**

Suite à l'acquisition non programmée du terminal de paiement pour Meuse Nautic, il y a un besoin de crédit dans le Budget Annexe Lac Vert.

Il est proposé de procéder à une Décision Modificative de la façon suivante :

| <b>Décision modificative n°3</b> |                                    |           |                          |                        |
|----------------------------------|------------------------------------|-----------|--------------------------|------------------------|
| Article                          | Libellé                            | Opération | Augmentation des crédits | Diminution des crédits |
| 2128                             | Aménagement terrains               | -         |                          | 691 €                  |
| 2188                             | Matériel divers                    | -         | 550 €                    |                        |
| 2183                             | Matériel de bureau et informatique | -         | 141 €                    |                        |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les ajustements budgétaires proposés ci-dessus
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux articles cités,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

#### **5 – Points complémentaires**

##### **Délibération n°2018 – 057 : Chemin menant à Meuse Nautic**

Afin de remettre en état et de goudronner le chemin menant à Meuse Nautic, il avait été décidé une enveloppe de 10 000€. Le Coût du projet ayant augmenté, il est demandé aux Conseillers Communautaires de valider l'augmentation du coût qui passe à 18 048€ HT.

Les crédits étant déjà présents il n'est pas nécessaire de faire une décision modificative de budget.

**Mr Kazuk** explique que le concassé pose problème, car il génère de la poussière vers les maisons et chalets.

L'assemblée demande s'il ne serait pas judicieux d'envisager de goudronner la totalité de chemin.

Il est répondu que le chemin étant long, la facture augmenterait beaucoup.

**Mr Doury** signale qu'il s'agit d'une zone fréquemment inondée.

**Le Président** indique qu'en absence de précision sur la longueur et le coût potentiel, la question serait évoquée lors d'une autre assemblée.

**Mr Perrin** demande s'il ne serait pas judicieux de placer cette dépense au Budget Général. L'assemblée valide cette

proposition, les crédits seront pris dans la marge des 100 000€ pour travaux de voirie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les ajustements budgétaires proposés ci-dessus
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux articles cités,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

## **5 – Points complémentaires**

### **Délibération n°2018 – 058 : Projet de convention EPFL avec la ville de Stenay pour le pensionnat Sainte Marie**

La ville de Stenay a lancé un projet d'initiative publique sur le bâtiment du pensionnat Sainte Marie, en y implantant des locaux du centre médico-pédagogique ainsi que des logements dont certaines pourraient être destinés à accueillir des adultes handicapés.

Ce projet est mené par la ville de Stenay, mais la Codecom devra obligatoirement en être signataire, ce projet s'inscrivant dans une logique de territoire.

Il n'est cependant demandé aucune contrepartie à la Codecom.

**Mr Perrin** explique à l'assemblée la problématique avec le CMPP, ainsi que l'arrivée d'une première génération d'adultes handicapés, signifiant que les organismes cherchent des possibilités d'accueil. Il s'agit de gens autonomes ou en couples mais parfois visités par des travailleurs sociaux.

Il est demandé en quoi la Codecom est concernée par ce dispositif ?

**Mr Perrin** répond que la Codecom a été associée depuis le début, notamment au travers de la convention centre-bourg, et qu'elle doit donc être signataire pour tout ce qui en découle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à ce projet.



## 5 – Points complémentaires

### **Délibération n°2018 – 059 : Recrutement d'un médecin généraliste**

Le Président évoque la possibilité de contractualiser avec un autre bureau de recrutement afin de trouver un médecin généraliste pour le secteur de Dun/Doulcon, il explique la situation avec le Dr Talfes qui n'avance pas et propose à l'assemblée d'abandonner ce recrutement.

Il est décidé de demander les références du Bureau d'Etudes et de lancer le recrutement d'un médecin généraliste si celles-ci sont satisfaisantes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec une abstention :**

- **AUTORISE le Président à conventionner avec le Bureau d'études concernant le recrutement d'un médecin généraliste**
- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à ce projet.**

### **Questions diverses :**

**Le Président** signale qu'une entreprise cherche des locaux sur le territoire. Ses missions concernent l'entretien des barrages. Le local recherché est de 60m<sup>2</sup>, disposant d'un garage pour deux voitures ainsi qu'un bureau. Le Président précise qu'il serait simple d'aménager ce local dans l'ancien bâtiment Stefil.

Il est demandé qu'il soit retiré les panneaux d'annonce concernant la ZAC dans les villes de Moulins, Beauclair et Baalon, ainsi que la remise en état des panneaux de Stenay ce qui est accepté, .

**Le Président** signale qu'une réunion avec le département a eu lieu concernant la suite à donner à la fermeture du collège de Dun, notamment en matière de compensation et d'utilisation du bâtiment.

Le Président s'adresse à l'assemblée en demandant qu'une réflexion soit menée sur les suites à donner, à savoir trouver des pistes en matière de bâtiment et/ou de compensation.

**Mr Perrin** signale que la désaffectation, initialement prévue le 30 juin, a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier. Le bâtiment sera vidé et ce qui n'intéresse pas les collèges alentours sera proposé aux autres structures scolaires et associations du territoire.

**Le Président** dit qu'il souhaite qu'une décision rapide soit prise concernant l'immobilier, car il ne souhaite pas voir le bâtiment devenir une ruine ou un squat.

**Concernant** les pistes évoquées, en voici la liste :

- Création de foyer et de logements sur l'ancien site du collège
- Réflexion sur la laverie des EHPAD de Stenay et Dun
- Proposition de récupération du bâtiment de l'EHPAD
- L'EHPAD souhaite lancer les travaux d'un bâtiment neuf de 80 lits. Les travaux sont chiffrés à 11 millions d'euros

**Le Président** demande si les parcelles ont bien été transférées depuis le SIVOM à l'ancienne Codecom du Val Dunois.

**Mr Ravenel** indique qu'il en est certain.

**Mr De Carvalho** indique qu'un bureau missionné par le département viendra le 31 à 14h30 pour la signalétique verticale du centre culturel Ipoustéguy.

**Mr Autret** signale qu'il va falloir prévoir les aires dans les villages pour les emplacements des bacs pour les ordures ménagères.

**Mr Godet** signale que le terrain de tennis de Dun est en friche.

Il est répondu que ce terrain appartient à la Commune de Dun, mais qu'il serait bien de vérifier cette information.

**Mr Pierson** signale qu'il n'a pas encore reçu de compte-rendu de la CLECT

**Mr Schmitt** répond que celui-ci a été envoyé en début de semaine et ne devrait pas tarder à arriver.

**Mr Baldo** demande ou en est le dossier de la Voie Verte.

**Le Président** répond qu'il a écrit au service national de la SNCF 2 courriers, et qu'il a obtenu une réponse du directeur régional des réseaux lui garantissant que dans le mois suivant, une solution serait apportée. Il a également donné son numéro de portable dans le cas où la situation ne serait pas réglée.

**Mr Corvisier** indique qu'il rencontre VNF la semaine prochaine à Verdun sur la problématique des silos à Sivry/Consenvoye. Le Président demande d'y associer Mr de Carvalho.

Il est demandé ou en est la fibre.

**Mr Perrin** répond qu'il n'a pas beaucoup de nouvelles mises à part le début du déploiement dans le sud meusien.

Il est indiqué que des gens du voyage se sont installés à Stenay.

**Le Président** répond qu'ils ont coupé la chaîne du cadenas et se sont installés. Il y a une réunion dans 8 jours à Bar-le-Duc et il espère que l'aire d'accueil deviendra une aire familiale.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23H.

**Le Président,**  
Daniel GUICHARD

Pio B VAZQUEZ



**Le secrétaire de séance**

HÉBIOT HÉRYE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hébiot Hérye, written over a faint circular stamp.

